

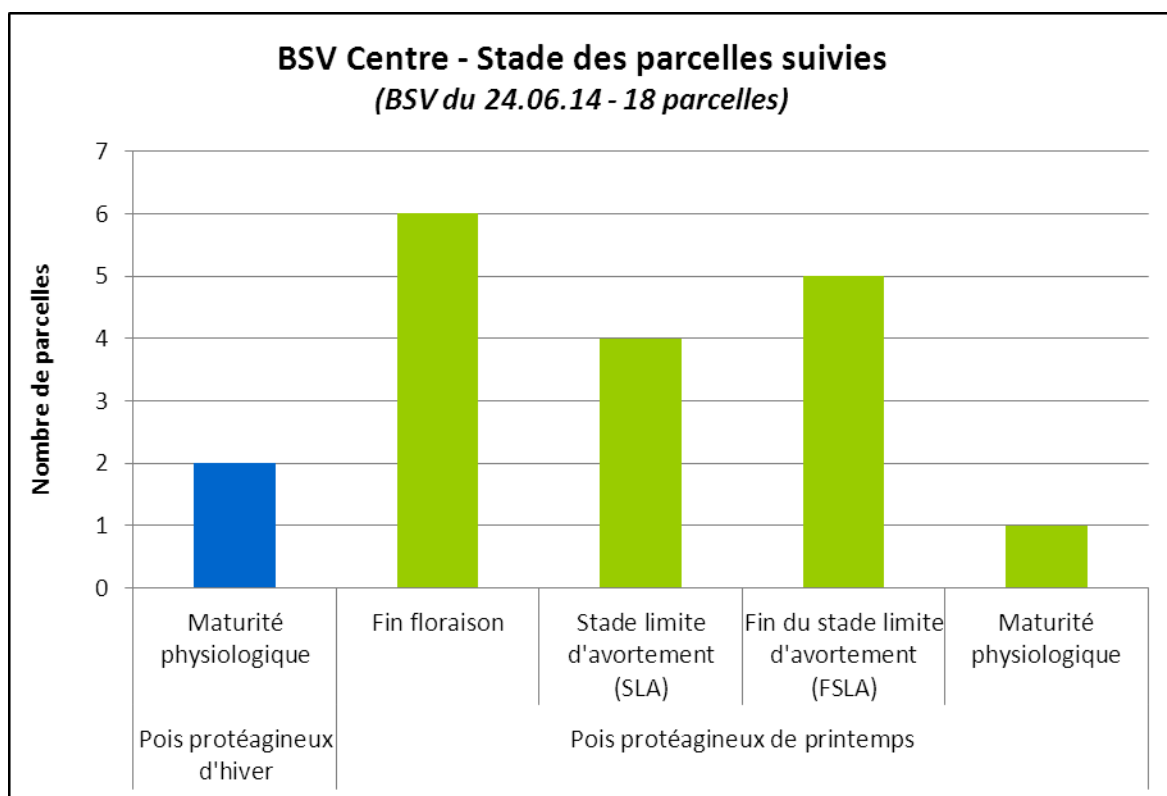
**2 parcelles de pois d'hiver et 16 parcelles de pois de printemps** ont fait l'objet d'observations pour la réalisation de ce bulletin.

### STADES

**Pois d'hiver** : les deux parcelles suivies sont à Maturité Physiologique.

**Pois de printemps** : une parcelle a atteint la Maturité Physiologique. 6 sont au stade Fin Floraison, 4 au Stade Limite d'Avortement (SLA) et 5 à Fin du Stade Limite d'Avortement (FSLA).

\* Le stade FSLA est franchi pour une plante lorsque le dernier étage a atteint le stade SLA (le nombre de grains est alors fixé) ; il est franchi pour une parcelle lorsque le dernier étage a atteint le stade SLA pour 50 % des plantes.



### PUCERONS VERTS DU POIS (*ACYRTHOSIPHON PISUM*)

#### Seuil de nuisibilité

On peut considérer que le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on se situe dans une fourchette de 20 à 40 pucerons par plante en moyenne, entre début floraison et fin floraison.

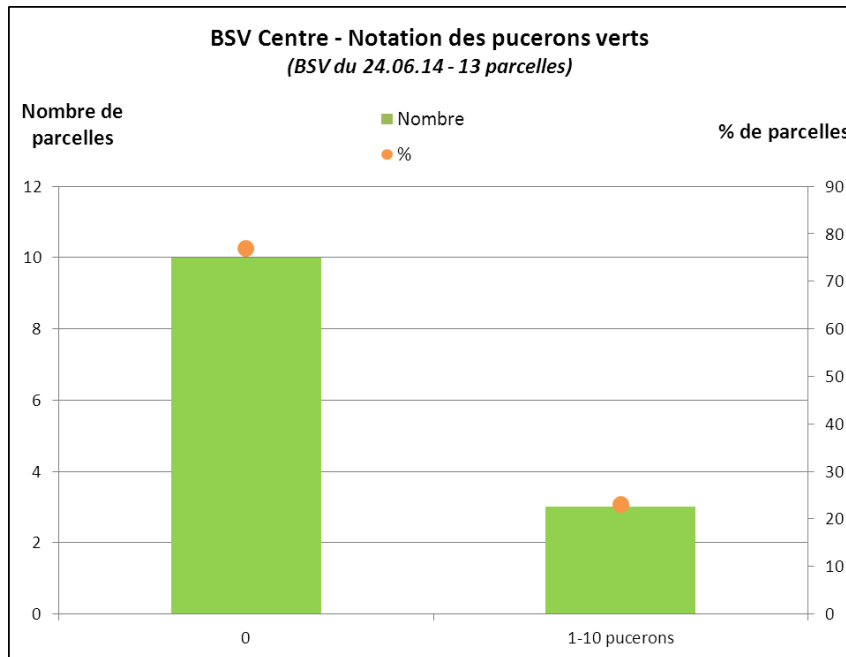
Ce seuil de nuisibilité doit également prendre en compte la vitesse d'expansion de la population, le développement de la culture ainsi que la présence d'auxiliaires.



Ainsi, si la population passe de quelques individus voire d'une dizaine d'individus à plusieurs dizaines par plante en 2-3 jours, alors la nuisibilité sera importante. Par ailleurs, de faibles populations de pucerons sur des plantes chétives peuvent s'avérer très nuisibles.

### Etat général

13 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de pucerons verts : **10 parcelles (soit 77% des parcelles observées) sont indemnes et 3 parcelles (soit 23%) comportent des pucerons. Parmi ces dernières, aucune n'a atteint le seuil de nuisibilité.**



**Les populations de pucerons ont à nouveau légèrement régressé depuis les dernières observations.**

**Avec la persistance de températures supérieures à 20°C pour les prochains jours, les populations pourraient continuer à se développer.**

**La surveillance des parcelles tardives reste donc impérative jusqu'à la fin du stade sensible.**

NB : La surveillance des pucerons doit systématiquement s'accompagner d'une observation des auxiliaires, qui participent activement à la régulation.

## TORDEUSE DU POIS (*CYDIA NIGRICANA*)

### Seuil de nuisibilité

La période de sensibilité de la culture s'étend de début floraison jusqu'à 4 étages de gousses au Stade Limite d'Avortement (8-10 jours après Fin Floraison). Le seuil de nuisibilité est atteint lorsque l'on dénombre :

- 400 captures cumulées depuis le début de la floraison pour une récolte destinée à l'alimentation animales ;
- 100 captures cumulées depuis le début de la floraison pour une récolte destinée à l'alimentation humaine ou à la production de semences.



### Etat général

12 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de tordeuses :

Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la Chambre d'Agriculture de l'Eure-et-Loir, avec la relecture de la Chambre d'Agriculture du Loiret, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteurs (Gaulhier/28, Lallier/28), AXEREAL, CA28, CA36, CA41, CA45, SCAEL et UCATA.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

- 2 parcelles totalisent moins de 30 captures depuis début floraison (1 dans le Loir-et-Cher, 1 dans le Loiret) ;
- 2 parcelles totalisent entre 30 et 60 captures (1 dans l'Indre et 1 dans l'Eure-et-Loir) ;
- 1 parcelles totalise entre 60 et 90 captures (dans le Loiret) ;
- **7 parcelles totalisent plus de 100 captures (2 dans le Loir-et-Cher (123 et 171 captures) et 5 dans l'Eure-et-Loir (138, 140, 147, 258 et 371 captures) et ont donc atteint le seuil de nuisibilité pour une récolte destinée à l'alimentation humaine ou à la production de semences.**

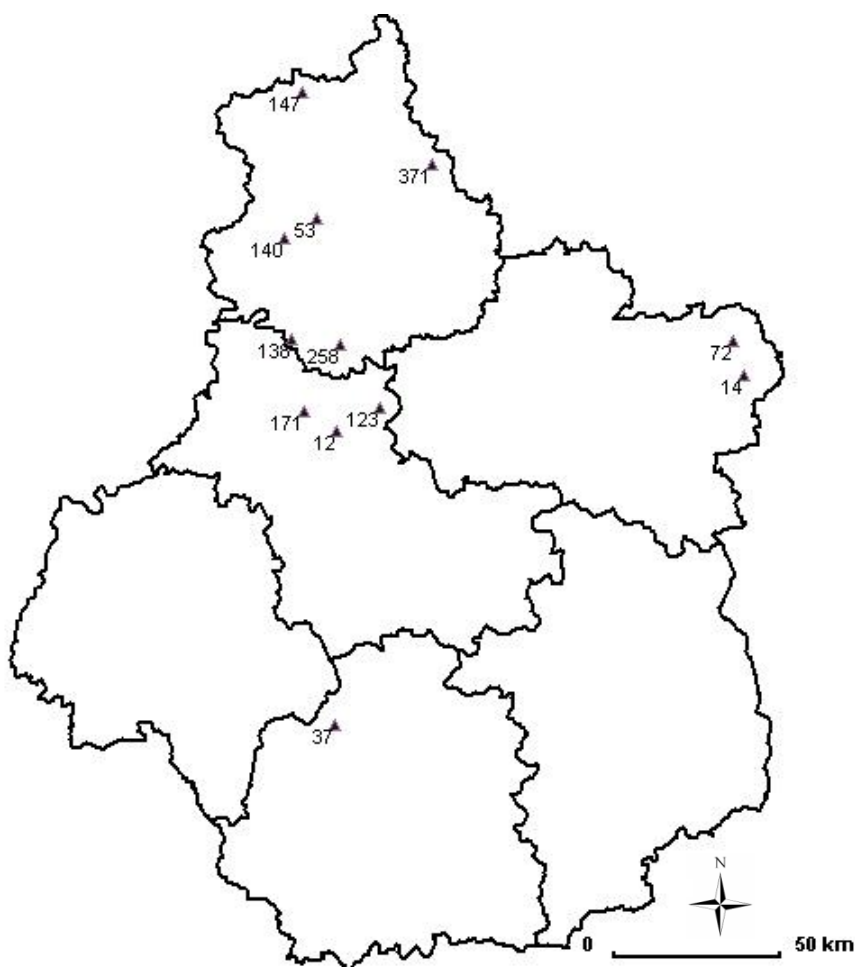
**7 parcelles ont atteint le seuil de nuisibilité pour l'alimentation humaine. Avec la persistance de températures supérieures à 20°C pour les prochains jours, les captures pourraient encore s'intensifier.**

**Le relevé hebdomadaire des pièges reste donc impératif.**

NB : les vols de tordeuses peuvent être très localisés et l'installation d'un piège par parcelle est recommandée.

### **Cartographie des piégeages de tordeuses sur parcelles de pois de printemps : nombre total de captures depuis la pose des pièges.**

NB : seuls les pièges ayant fait l'objet d'un suivi entre le 18 et le 24 juin sont représentés



## BRUCHE DU POIS (*BRUCHUS PISORUM*)



### Stade de sensibilité

La période de sensibilité de la culture s'étend du stade jeunes gousses 2 cm (JG2) jusqu'à la fin de la floraison, les adultes se nourrissant du pollen.

### Etat général

3 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation du stade de sensibilité aux bruches : **le stade sensible** (jeunes gousses 2 cm = JG2) **est atteint une de ces parcelles.**

**Les parcelles ayant atteint le stade jeune gousse 2cm doivent faire l'objet d'une surveillance accrue.**

## ASCOCHYTOSE DU POIS (*ASCOCHYTA PINODES*)



### Stade de sensibilité

Les symptômes d'ascochytose doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois d'hiver ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les pois de printemps.

### Etat général

13 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation d'ascochytose : 3 parcelles sont indemnes tandis que les 10 autres présentent des symptômes de différentes ampleurs.

- 4 parcelles présentent uniquement des symptômes sur la partie inférieure de la végétation : de 0 à 10% pour 3 d'entre elles et de 30% pour la 4<sup>e</sup> ;
- 1 parcelle présente des symptômes uniquement sur la partie supérieure de la végétation, avec 15% touché ;
- 1 parcelle présente seulement une nécrose de la tige ;
- 3 parcelles présentent des symptômes sur les deux moitiés de la végétation, dont une avec 50% de la moitié supérieure touchée ;
- Enfin, une parcelle présente des symptômes sur 50% de la moitié inférieure, 33% de la moitié supérieure et la tige est nécrosée sur un peu plus de 30cm.

**D'une manière globale, l'ascochytose (anciennement appelée anthracnose) a un peu progressé sur les pois de printemps depuis les dernières observations.**

**Les conditions climatiques de ces derniers jours n'ont pas été favorables au développement des maladies et les parcelles sont proches du stade de fin de sensibilité. Le risque ascochytose reste relativement faible.**

**Les parcelles doivent être surveillées jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA).**

## MILDIU (*PERONOSPORA SP.*)

### Stade de sensibilité

Les symptômes de mildiou doivent être surveillés :

- depuis la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires ;
- depuis le stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA) pour les contaminations secondaires.

*NB : En présence d'un traitement de semences approprié, il est très peu probable d'observer des contaminations primaires.*



E. VANNETZEL / ARVALIS

### Etat général

7 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de mildiou.

#### 4 parcelles présentent des symptômes :

- 2 parcelles de pois présentent des symptômes qui touchent de 10 à 20% de la moitié inférieure de la végétation et de 2 à 5% de la moitié supérieure.
- 1 parcelle présente des symptômes qui touchent 1% de la moitié supérieure de la végétation.
- 1 parcelle présente de symptômes qui touchent 100% de la moitié inférieure de la végétation et 100% de la moitié supérieure.

**Les conditions climatiques de ces derniers jours n'ont pas été favorables au développement des maladies et les parcelles sont proches du stade de fin de sensibilité. Le risque mildiou est relativement faible.**

**Les parcelles sont à surveiller jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA).**

## BOTRYTIS DU POIS (*BOTRYTIS CINEREA*)

### Stade de sensibilité

Les symptômes de botrytis doivent être surveillés à partir de la formation des gousses jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (FSLA).

### Etat général

7 parcelles de pois de printemps ont fait l'objet d'une observation de botrytis. Deux parcelles présentent des symptômes avec 5% des gousses touchées.

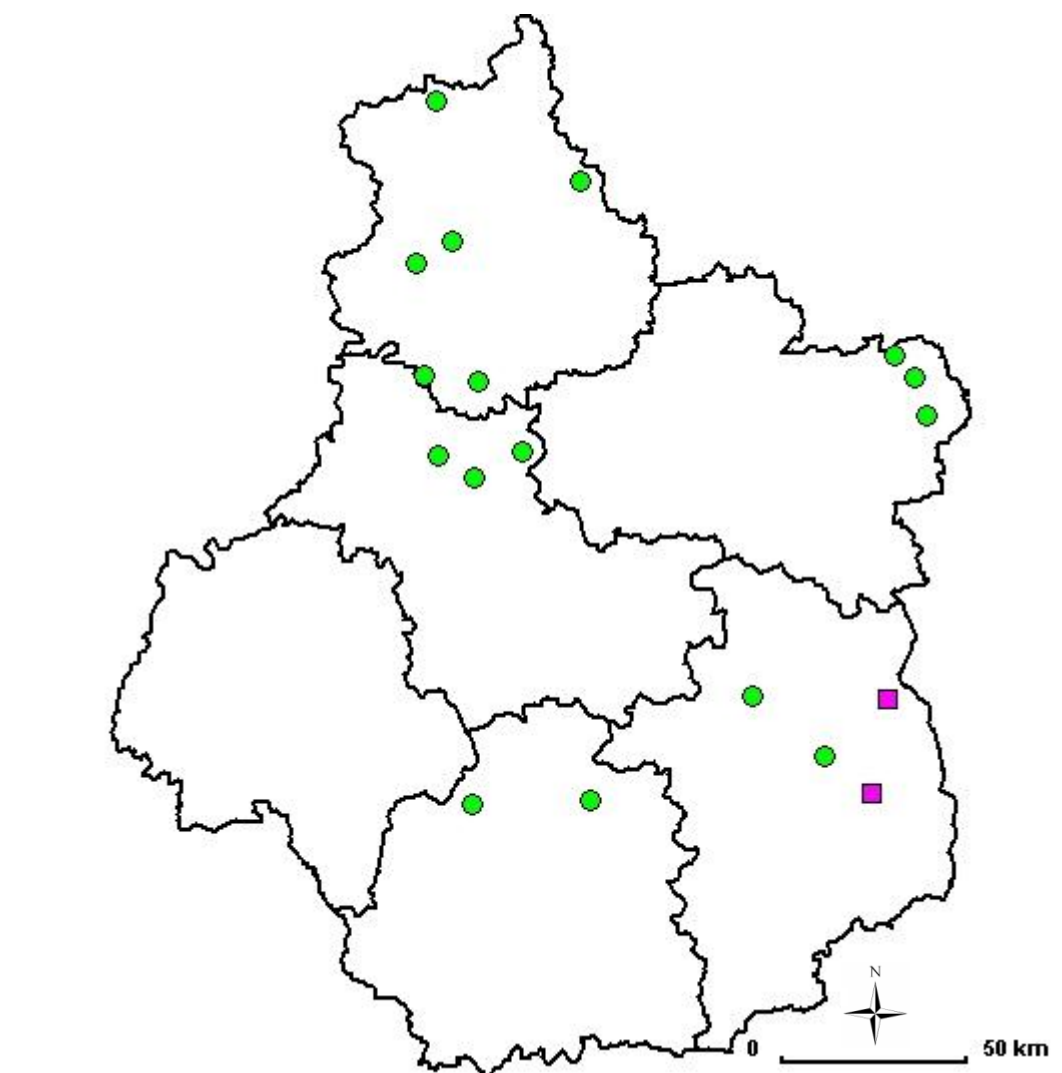


P. HAIIPRICH /

**Les conditions climatiques de ces derniers jours n'ont pas été favorables au développement des maladies et les parcelles sont proches du stade de fin de sensibilité. Le risque botrytis est faible.**

# Annexes

Localisation des parcelles de pois protéagineux suivies pour la réalisation du bulletin du 24/06/14.



- Parcelles de pois de printemps (16)
- Parcelles de pois d'hiver (2)

 Abonnez-vous **gratuitement**  
aux BSV de la région Centre  
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Bulletin co-rédigé par ARVALIS-Institut du végétal et la Chambre d'Agriculture de l'Eure-et-Loir, avec la relecture de la Chambre d'Agriculture du Loiret, à partir des observations réalisées cette semaine par : Agriculteurs (Gaulhier/28, Lallier/28), AXEREA, CA28, CA36, CA41, CA45, SCAEL et UCATA.

**Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre**  
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.  
Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.